

REGLEMENT GRABELS CHAMPIONS TOUR 2017

Maj du 28/03/2017

Le Grabels Champions Tour est un Challenge organisé par le Saint Georges Equitation, Route de Ganges, 34 790 Grabels.

Il se dispute sur 4 Etapes :

- 1ère étape : du 23 au 26 mars 2017
- 2ème étape : 2 au 5 juin 2017
- 3ème étape : du 7 au 10 septembre 2017
- 4ème étape et finale : du 16 au 19 novembre 2017 (A confirmer)

Dispositions communes Le Challenge est ouvert à tout cavalier, sans qualification préalable. L'ensemble des épreuves des 4 concours de Grabels est ouvert à tous les licenciés, quelle que soit leur région. Un classement provisoire sera établi à l'issue de chaque étape et consultable sur les sites www.jumptiming.fr et www.csotiming.fr.

Le nombre d'engagements par concours et sur l'ensemble du Challenge est illimité par cavalier mais doit respecter les limites de la réglementation FFE. Toutes les épreuves (Vitesse, Grand Prix et Spéciale,) comptent pour le Challenge, exceptées les préparatoires.

3 Challenges distincts :

- Amateur
- Amateur Elite
- Pro

Conditions de participation pour prétendre être au classement final :

- 2 étapes minimum, la participation à une épreuve comptant pour le challenge lors d'une étape valide la participation à l'étape et participation à la finale de Novembre.
- Pour les Amateurs un même couple peut acquérir des points dans les 2 challenges (Challenge Amateur et Amateur Elite). Les cavaliers concernés devront avant la finale de Novembre déclarer pour quel challenge ils souhaitent courir. La liste des couples concernés sera consultable sur les sites : www.jumptiming.fr et www.csotiming.fr. La déclaration devra être réalisée au jury avant la première épreuve de la finale. Sans déclaration le challenge Amateur Elite sera sélectionné.
- Le changement de licence en cours de saison entrainera la remise à zéro du compteur points du cavalier concerné.
- Pour les Amateurs si dans une même journée 2 épreuves comptent pour un même challenge, un couple peut engager ces 2 épreuves mais seulement les points acquis sur l'épreuve la plus haute seront utilisés pour le calcul du classement. (Si le couple est éliminé ou abandonne sur l'une des 2 épreuves, seule l'épreuve ayant généré des points sera comptabilisés pour le calcul du classement).

- Etre présent lors de la remise des Prix, en cas d'absence les lots et dotations seront rétrocedés au suivant

Pour le challenge Pro :

C'est le cavalier qui génère les points.

Le cavalier acquiert un nombre de point proportionnel au nombre de partants (et non d'engagés) Ex : le 1^{er} d'une épreuve comptant 50 partis a 50 points, le 2^{ème} 49 points, le 3^{ème} 48 points et ainsi de suite. **Attention les cavaliers éliminés et ayant abandonnés n'obtiennent pas de point.**

Un cavalier classé plusieurs fois dans une même épreuve n'obtient que les points correspondant à son meilleur classement, les autres classements sont ignorés et les points correspondant sont réattribués aux cavaliers suivants.

Pour les épreuves Pro 2 avec participation de cavalier Pro et Amateur, un classement est réalisé en supprimant les cavaliers Amateur de l'épreuve et les points du challenge sont attribués en considérant uniquement les cavaliers Pro comme partant.

En fonction du niveau de l'épreuve un coefficient est appliqué aux points obtenus, ce coefficient sera majoré pour les épreuves qui se dérouleront lors du concours de Novembre considéré comme la finale. Ces coefficients sont définis dans le tableau ci-dessous :

Hauteurs	120	125	130	135
Coefficients	1	1.5	2	2.5
Coefficients lors de la finale	1.5	2.25	3	3.75

Le calcul se fait par addition des points obtenus dans chaque épreuve comptant pour le challenge, sur les 4 concours, le vainqueur est le cavalier ayant cumulé le plus de points.

Pour le challenge Amateur :

C'est le couple qui génère les points.

Le couple acquiert un nombre de point proportionnel au nombre de partants (et non d'engagés) Ex : le 1^{er} d'une épreuve comptant 50 partants a 50 points, le 2^{ème} 49 points, le 3^{ème} 48 points et ainsi de suite. **Attention les cavaliers éliminés et ayant abandonnés n'obtiennent pas de point.**

En fonction du niveau de l'épreuve un coefficient est appliqué aux points obtenus, ce coefficient sera majoré pour les épreuves qui se dérouleront lors du concours de Novembre considéré comme la finale. Ces coefficients sont définis dans le tableau ci-dessous :

Hauteurs	100	105	110	115
Coefficients	1	1.5	2	2.5
Coefficients lors de la finale	1.5	2.25	3	3.75

Le calcul se fait par addition des points obtenus dans chaque épreuve comptant pour le challenge, sur les 4 concours, le vainqueur est le couple ayant cumulé le plus de points.

Pour le challenge Amateur Elite :

C'est le couple qui génère les points.

Le couple acquiert un nombre de point proportionnel au nombre de partants (et non d'engagés) Ex : le 1^{er} d'une épreuve comptant 50 partants a 50 points, le 2^{ème} 49 points, le 3^{ème} 48 points et ainsi de suite. **Attention les cavaliers éliminés et ayant abandonnés n'obtiennent pas de point.**

Pour les épreuves Pro 2 avec participation de cavalier Pro et Amateur, un classement est réalisé en supprimant les cavaliers Pro de l'épreuve et les points du challenge sont attribués en considérant uniquement les cavaliers Amateurs comme partant.

En fonction du niveau de l'épreuve un coefficient est appliqué aux points obtenus, ce coefficient sera majoré pour les épreuves qui se dérouleront lors du concours de Novembre considéré comme la finale. Ces coefficients sont définis dans le tableau ci-dessous :

Hauteurs	120	125	130	135
Coefficients	1	1.5	2	2.5
Coefficients lors de la finale	1.5	2.25	3	3.75

Le calcul se fait par addition des points obtenus dans chaque épreuve comptant pour le challenge, sur les 4 concours, le vainqueur est le couple ayant cumulé le plus de points.

DOTATIONS DES CHALLENGES :

Challenge Pro :

1^{er} : 3000 €

2^{ème} : 2000€

3^{ème} : 1000€

Challenge Amateur Elite :

1^{er} : 1800 €

2^{ème} : 1200€

3^{ème} : 700€

Challenge Amateur 1 :

1^{er} : 1200 €

2^{ème} : 800€

3^{ème} : 300€

Au cours de l'année, le présent règlement sera susceptible de faire l'objet d'avenants concernant l'organisation.